

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE : -

À la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 juillet 2018, la résolution suivante a été adoptée :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 230-18

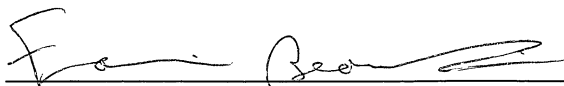
DATE DE LA RÉUNION DU MOIS D'OCTOBRE 2018

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe :

LA DATE DE LA RÉUNION DU MOIS D'OCTOBRE 2018

AU MERCREDI, 3 OCTOBRE

Donné à Lac-des-Aigles, ce onzième jour du mois de juillet deux mil dix-huit



Francine Beaulieu
Directrice générale